

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 50 c.  
Réclames, — 75  
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, ayant soin de les accompagner d'un mandat de dépôt. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

ABONNEMENT.

En un an, 30 fr.  
Six mois, 16  
Trois mois, 8  
Poste :  
En un an, 35 fr.  
Six mois, 18  
Trois mois, 10

On s'abonne :

A SAUMUR :  
Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

3 Juin 1882.

## Chronique générale.

Paris, 2 juin.

Les couloirs de la Chambre sont sans animation. Les députés ne se sont rendus qu'en très-petit nombre aux commissions.

On s'occupe surtout des incidents de la séance d'hier et la portée des votes qui ont suivi le débat.

Sur ce dernier point, l'opinion générale est que si le cabinet n'a pas été mis en échec après les maladroitesses d'explications de M. de Freycinet, cela tient surtout à ce que la majorité n'entrevoit pas de cabinet stable et homogène pour succéder au ministère actuel.

Quant à l'attitude de M. Gambetta et à sa prétendue indignation patriotique, personne ne s'y est laissé prendre. On trouve qu'il n'a déjà que trop abusé de cette corde.

En somme, l'impression dominante est que le cabinet Freycinet, le clan Gambetta et la Chambre sortent également déconsidérés du débat. Cela résulte des explications échangées entre les membres des différents groupes républicains.

A la commission de la Tunisie, M. de Freycinet a été questionné sur les projets du gouvernement à l'égard de la Tunisie. M. de Freycinet a répondu qu'il s'en tenait au protectorat et au traité du Bardo, qui doit être la règle du gouvernement français.

Questionné au sujet de la commission financière, M. de Freycinet a répondu qu'il était obligé de la respecter, parce qu'elle dépendait d'arrangements internationaux. On ne pourrait la supprimer qu'en prenant à la charge de la France la dette tunisienne, qui s'élève à 425 millions, et avec la dette flottante à 450 millions.

M. Léon Say, qui assistait à la séance, a ajouté que, quant à lui, il ne saurait consentir à l'acceptation pour la France de cette nouvelle charge financière.

On assure que le gouvernement a fait intercepter ces jours derniers les télégrammes privés adressés d'Egypte à plusieurs journaux, et que des ordres ont été donnés pour généraliser cette mesure.

L'ordre du jour Clémenceau a rallié 176 voix pour, qui comprennent 60 voix de la droite, 30 de l'extrême gauche, 86 de l'union républicaine.

L'ordre du jour Carnot a rallié 298 votes favorables, tous républicains, et 70 contre, presque tous de la droite.

On sait qu'à la suite des événements du quartier Latin, M. Beauquier a déposé sur le bureau de la Chambre une proposition tendant à la suppression de la préfecture de police.

Dans cette proposition, M. Beauquier demande que les attributions du préfet de police soient dévolues au Conseil municipal de Paris.

### LA MANIFESTATION DU PÈRE-LACHAISE.

Le 41<sup>e</sup> anniversaire des journées de mai 1871 a été célébré dimanche dernier par les adhérents de la Commune.

« Vers deux heures et demie de l'après-midi, six cents personnes, raconte le *Temps*, parmi lesquelles les citoyennes Louise Michel, Cadolle, étaient réunies sur la fosse où ont été enterrés les morts de l'armée insurrectionnelle. Les citoyens Labusquière, Gautier, Arthur Piéron, Corsis, Allemane, ont successivement prononcé des discours accueillis par les cris de : « Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale ! »

« Les orateurs ont débité leurs violences accoutumées contre la bourgeoisie, « cette

classe immonde, a dit le citoyen Joffrin, qui, tous les vingt ans, éprouve le besoin de jeter trente ou quarante mille cadavres de prolétaires sur le sol de Paris. »

« La citoyenne Louise Michel a affirmé également qu'une lutte sans trêve et sans merci est engagée entre la classe ouvrière et la classe bourgeoise. Elle a remercié les jeunes gens qui participaient à la manifestation, voulant voir, dans leur présence, l'engagement qu'ils prennent de lutter jusqu'à la mort pour le triomphe des revendications du parti ouvrier. Elle leur rappellera leur serment le jour où l'heure de la justice pour tous aura sonné.

« A la fin de chaque discours, les cris de : Vive la Commune ! recommençaient, et les porteurs de couronnes suspendaient au mur leurs couronnes d'immortelles rouges avec des banderoles de même couleur portant des dédicaces « aux martyrs de la Révolution sociale. »

« A trois heures et demie, les discours étaient terminés et les manifestants regagnaient en masse la tombe de Blanqui, devant laquelle des orateurs ont encore prononcé de brèves allocutions. Les groupes ont ensuite quitté le cimetière et se sont réunis, partie sur la terrasse d'un café du boulevard de Ménilmontant, partie de la rue de la Cour-des-Nouveaux, 33.

« Dans le cimetière, des retardataires continuaient à apporter des couronnes sur la tombe des fédérés : un spectacle pénible s'est même produit à la fin de la journée. Les cadavres ayant été enterrés peu profondément, leurs ossements sont aujourd'hui à fleur de terre, de sorte qu'en grattant la surface du sol avec une canne ou un bâton, on les découvre facilement. Des jeunes gens avaient mis à découvert plusieurs crânes qu'ils s'amusaient à faire rouler le long du versant. En quelques endroits, ils avaient ramassé des tas d'ossements et essayaient de reconstituer l'ossature entière des squelettes. Par un contraste qui ajoutait encore de la mélancolie à leur funèbre jeu, des jeunes filles, en cheveux, dévalisaient d'énormes buissons de roses sauvages, les seules fleurs ornant les terrains vagues de

cette partie du cimetière. La manifestation a été, pour elles, l'occasion de cueillir et d'emporter du Père-Lachaise de magnifiques bouquets. A côté d'elles, un des manifestants, le citoyen Leriche, découvrant un squelette d'enfant avec des petites chaussures aux pieds, a ramassé l'un des souliers. Il l'a offert au *Citoyen*, qui a déclaré avoir exposé ce lugubre souvenir dans sa salle de dépêches. »

Nous voudrions pouvoir douter de la véracité de ces détails : mais ils ne sont que trop authentiques.

### Les croyances laïques.

Sous ce titre, M. Henry Maret, l'un des rares républicains qui ose se déclarer partisan de la liberté, même pour ses adversaires, raille spirituellement dans le *Radical* un mot de la *République française*. Nous extrayons de son article les passages qui suivent :

« La *République française* m'accuse de faucher à plaisir toutes les « croyances laïques ». Croyances laïques, le mot m'a plu. Probablement, ces croyances sont aussi gratuites et obligatoires. Mais je ne serais pas fâché de savoir en quoi elles consistent.

« Une croyance religieuse, cela se conçoit. Vous faites intervenir un être supérieur, une révélation ; vous vous inclinez, vous obéissez. Voilà qui va bien. Hors de là, je ne sache pas qu'il y ait autre chose que la raison individuelle, et vraiment on conviendra qu'il serait terrible, après avoir refusé de soumettre sa raison à Dieu et au Pape, de la livrer à M. Ferry, à M. Gambetta ou à tout autre représentant de la vérité relative et du gouvernement.

« La raison m'apprend certaines vérités scientifiques, telles que : deux et deux font quatre, et : la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre. Mais je ne pense pas que ce soient là les croyances laïques qui, selon la *République française*, constituent la morale. Il n'est pas une de ces prétendues croyances qui ne puisse être

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

## CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLLOT.

XXII

LE PAYS DE LA POWDER.

(Suite.)

Le cliquetis des armes blanches, les détonations des armes à feu accompagnaient les refrains, et le soleil inonde de sa lumière tout le cortège triomphal des enfants du Désert.

Puis quand ce cortège arrive au douar, le père de l'épousée vient au-devant de lui et l'accueille par la vieille formule de l'hospitalité arabe : « Soyez les bienvenus, ô vous ! les invités de Dieu. »

Et ce sont alors des repas et des réjouissances auxquels prennent part, confondus, le plus pauvre conducteur de chameaux ou berger et les plus riches chefs de grande tente.

Le lendemain, les marabouts lisent le Coran. L'épousée, avant de se mettre sous la garde des parents et des amis de son mari qui vont l'accompagner, s'agenouille devant sa mère et celle-ci lui dit :

« Vous allez quitter ceux dont vous êtes sorti, vous allez vous éloigner du nid qui vous a si longtemps abritée, d'où vous vous êtes élancée pour apprendre à marcher. — La vie commence pour vous. — Elle sera heureuse. Vous serez mère. — Je vous conseille d'être pour votre mari une esclave si vous voulez qu'il soit votre serviteur. — Contentez-vous de peu, veillez constamment sur ce que ses yeux pourraient voir et que ses yeux ne voient jamais d'actions mauvaises. — Veillez à sa nourriture, à son sommeil. — Ayez soin de ses biens, ne les dépensez pas en futiles ajustements. — Traitez avec bonté ses parents et serviteurs. Soyez muette pour ses secrets. — Dieu vous bénira. »

— La poésie est donc en honneur chez les Sahariens ?

— Oui, certes ! Et la vraie poésie, celle de la nature ! Tantôt âpre et sauvage comme les sables arides de leurs steppes, tantôt sereine, joyeuse, étincelante comme leurs oasis. Ces gosiars, qui poussent le rauque cri de guerre dont, disent-ils, le lion lui-même s'effraye, savent moduler les plus doux chants d'amour, les prières de mort les plus résignées. Joie ou tristesse, ils rapportent tout à Dieu. C'est dans la vie future qu'ils placent toutes leurs espérances.

Et rien ne peint mieux cette confiance religieuse que cet avertissement donné par les Tolbas à la fin des funérailles :

« Allons, retirez-vous tous avec la confiance en Dieu. Laissez le mort s'arranger avec Azrail (l'ange

de justice), cessez vos pleurs. La mort est une contribution frappée sur nos têtes. Nous devons tous l'acquitter. Il n'y a pas de choix, il n'y a pas d'injustice dans cet événement. Dieu seul est éternel. Quoi ! nous accepterions la volonté de Dieu quand elle nous apporte la joie et nous la refusons quand elle nous apporte le chagrin ? Allons, allons, retirez-vous ! Vos pleurs seraient une impiété. »

— Assurément, ami Boisville, au point de vue de la civilisation, les Arabes ont une grande infériorité sur nous. Leurs *zaouias* (1) sont souvent abandonnées pour la chasse ou la guerre ; leur religion, matérielle en ses détails, ne réprime pas suffisamment les appétits grossiers, mais ne croyez pas que notre civilisation les ténie, ni qu'ils mènent par irréflexion ou ignorance cette vie nomade que nous cherchons à entraver. Tenez ! j'entendais un jour à Paris un de ces Chambas, chez lesquels nous allons, faire un très-instructif parallèle entre nos mœurs et les siennes.

Ce n'était ni un noble, ni un savant, mais un simple *chaouch* chargé d'amener deux gazelles au Jardin des Plantes. Il gardait devant nos merveilles une profonde indifférence, et comme on lui demandait si ces spectacles n'avaient pour lui aucun attrait :

— Si, répondit-il, vos maisons sont belles ; votre

(1) Zaouia. Sortes de douars à peu près fixes autour des marabouts où les Tolbas instruisent les enfants.

éclairage admirable ; vos *meharis* de fer vous portent où vous voulez aller avec une rapidité inouïe ; vous avez de l'eau et des ponts ; vos cultures varient suivant les saisons ; vous avez de quoi contenter tout l'univers, en soie, en velours, en pierreries.

— Eh bien, tout cela ne vaut-il pas vos sables arides et votre vie errante ?

Le *chaouch* haussa les épaules :

— Oui, mais vous n'avez pas notre soleil ! dit-il.

Il fait triste et sombre chez vous ; on étouffe dans vos maisons, nous avons l'air ; vous êtes enchaînés, nous sommes libres ; vous travaillez comme des esclaves, nous ne faisons rien. Nos troupeaux vivent sur le domaine de Dieu. Leur lait et leur chair nous nourrit, leur laine nous habille.

« Du surplus, nous achetons les grains que vous cultivez pour nous, la poudre que vous fabriquez pour nous. L'hospitalité ne s'obtient ici qu'avec de l'argent. Chez nous, qui que tu sois, misérable ou riche, quand tu es dit seulement devant la tente : *Dif rebi* ! (l'hôte envoyé par Dieu), on se précipite. On te tient l'étrier pour mettre pied à terre si tu es à cheval, on t'apporte l'eau de l'ablution si tu es venu à pied. Toute affaire cesse dans la tente jusqu'à ce que tu sois rassasié, et tu peux repartir aussitôt, sans dire d'où tu viens, où tu vas, sans donner ton nom.

« Nos oasis sont plus verdoyantes que vos plus

niée par la raison, à commencer par la monogamie, laquelle est si peu dans la nature que je voudrais connaître les noms des rédacteurs de la République française qui l'ont pratiquée.

» La vérité est qu'il y a des institutions sociales qu'on fait bien de les respecter, tant qu'elles sont du goût de la majorité, mais qu'elles ne constituent nullement cette réunion de principes qu'on se plaît à appeler la morale. Avec la naïveté inhérente aux belles âmes, les rédacteurs de la République française ne s'aperçoivent pas que les fameuses croyances laïques dont ils parlent sont tout simplement les vestiges du christianisme qu'ils ont détruit.

» Que ces messieurs le veuillent ou non, il est certain que les sociétés occidentales ont été édifiées sur la base du christianisme et que toutes les lois avec lesquelles vous faites la morale devraient être considérées par vous comme autant de préjugés, car toutes viennent de là. Vous avez sapé la base, mais le château reste encore en l'air, tenant debout par la force de l'habitude. Nous pouvons habiter ce château, en attendant mieux.

» La République française m'accuse de ne respecter rien. Il est difficile de faire autrement quand on ne se paye pas de mots, et qu'on ne veut respecter que ce qui est respectable. »

#### AFFAIRES D'ÉGYPTE.

Au moment où M. de Freycinet affirmait encore avant-hier son entente avec la Grande-Bretagne, sir Charles Dilke tenait à la Chambre des communes un langage quelque peu différent.

L'accord a bien existé au début, mais aujourd'hui les événements ont amené un changement dans la situation.

« Lorsque le gouvernement, a dit sir Charles Dilke, déclarera à la Chambre qu'un accord parfait existait entre la France et l'Angleterre, cette déclaration était de tous points exacte, je puis le répéter.

» Aujourd'hui, divers événements (les documents qui seront soumis au Parlement le prouveront) sont survenus, qui, sans avoir changé en aucune façon l'opinion du gouvernement, peuvent avoir amené un certain changement dans d'autres régions. »

Il y a, dans ces paroles, une allusion à l'état de l'Europe, aux dispositions des puissances. La proposition d'une conférence est venue de notre gouvernement; le cabinet de Saint-James s'est empressé de l'accepter; et il le pouvait d'autant mieux qu'il ne s'était lié par aucune déclaration imprudente.

La flotte anglo-française est prête pour l'action. Les autorités égyptiennes font élever des terrassements autour des fortifications. Pendant la nuit la flotte est éclairée à la lumière électrique, ce qui cause l'effroi des soldats égyptiens.

D'après des avis du Caire, la proposition d'une conférence à Constantinople causerait une certaine alarme parmi la population européenne. On craindrait que cette conférence ne retardât la solution définitive de la question égyptienne.

#### BULLETIN FINANCIER.

Paris, 2 juin.

La politique, la situation de la place, les préoccupations de la liquidation, tout contribue à donner à notre marché une physionomie très-agitée et même des plus mauvaises.

Nos fonds publics sont très-faibles : le 3 0/0, de 83.27, tombe à 83.05; l'amortissable fait 83.45 et 83.20; le 5 0/0 fléchit de 116.25 à 116.05.

Les valeurs internationales sont indécises. L'Égypte 6 0/0 descend de 355 à 351.25.

Quant aux actions des Sociétés de crédit, elles ont une certaine fermeté, mais peu de demandes.

Le Crédit Foncier, cela se comprend, garde une attitude excellente; les capitalistes savent que le projet d'absorption de la Banque Hypothécaire donnera un grand appui aux deux Sociétés réunies qui trouveront des affaires importantes. Les demandes en obligations foncières 4 0/0 ne se ralentissent pas.

Le Crédit de France a reçu un grand nombre de versements, il entre désormais en pleine possession de ressources suffisantes pour lui permettre d'entreprendre des affaires.

Les capitalistes qui savent apprécier les bons placements et ne courent aucun risque, feront bien de profiter du moment actuel pour mettre en portefeuille quelques titres du Comptoir Industriel de France et des Colonies; ils n'auront pas à s'en repentir. Cette Société travaille sans bruit, mais elle n'en fait pas moins de la bonne et solide besogne.

Nous ne savons quel est le but du Crédit Général Français en patronnant l'émission d'obligations d'Alais au Rhône. Cette Société ferait bien mieux de chercher à relever ses entreprises comme la Compagnie de Navigation du Havre-Paris-Lyon et autres.

Bonne tenue de la Société Française Financière à 625, l'amélioration prendra une allure franche à mesure qu'on approchera du détachement du coupon de 40 fr.

Parmi les bonnes nouvelles industrielles, signalons l'action Malétra; l'assemblée générale, qui a eu lieu jeudi dernier, a mis en relief la situation prospère de l'entreprise; le dividende a été fixé à 35.50 qui représente un revenu de plus de 7 0/0.

On est ferme à 550 sur les actions de la Compagnie des Mines d'Aguilas; l'exploitation et le rendement des mines s'accroissent chaque jour dans des proportions considérables.

#### Chronique militaire.

Par décision présidentielle :

M. le général de brigade Dusan, commandant la 35<sup>e</sup> brigade d'infanterie (18<sup>e</sup> division, 9<sup>e</sup> corps armée) et les subdivisions de région de Châtelleraut et de Tours, a été désigné, en remplacement de M. le général de division Munier, commandant la 18<sup>e</sup> division d'infanterie, pour procéder, cette année, à l'inspection générale de l'École régionale de tir du camp de Ruchard;

M. le général de division Arnaudeau a été chargé de l'inspection générale du 25<sup>e</sup> arrondissement d'infanterie;

M. le général de Sonis a été chargé de l'inspection générale des 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> brigades de cavalerie.

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

A l'occasion des manœuvres de brigade avec cadres qui auront lieu cette année dans l'arrondissement, 20 officiers dont 1 officier général et 4 officiers supérieurs, 26 hommes de troupe et 48 chevaux passeront à Saumur les journées du jeudi 8 et du vendredi 9 juin et les nuits du 8 au 9 et du 9 au 10.

Monsieur le Rédacteur,

Je vous adresse ci-joint une lettre que la Commission des Hospices vient de m'adresser. Le lecteur remarquera que cette missive, qui m'annonce que je cesserai d'être architecte de l'Hospice le 1<sup>er</sup> juin 1882, a été remise à mon bureau par le vœguemestre de la Commission, ce même jour, à 10 heures du matin, c'est-à-dire après la cessation de mes fonctions, et mon remplacement consommé.

« Saumur, le 31 mai 1882.

» Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous informer que la Commission administrative de l'Hospice général de Saumur a décidé, dans sa séance du 24 mai dernier, de confier les travaux d'entretien des bâtiments hospitaliers à M. Ardouin, en sa qualité d'architecte de la Ville.

» En conséquence, vos fonctions d'architecte de l'Hospice cesseront à partir du 1<sup>er</sup> juin 1882.

» Agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» L'administrateur de service,

» L. VINSONNEAU.

» A M. Roffay, architecte à Saumur. »

Voici ma réponse à la lettre de MM. les Administrateurs :

« Saumur, 1<sup>er</sup> juin 1882.

» Messieurs les Administrateurs,

» J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre de ce jour, m'annonçant que vous m'avez remplacé comme architecte à partir d'aujourd'hui même.

» Tout en acceptant mon remplacement, quelque précipité qu'il soit, au point de vue des convenances, je tiens à vous rappeler que la Commission des Hospices me doit mes honoraires sur les plans et devis qu'elle m'a chargés de faire depuis quelque temps et que je lui ai remis.

» J'aurai l'honneur d'ailleurs de lui faire parvenir le chiffre et le détail de mes réclamations.

» Agréer, Messieurs les Administrateurs, l'assurance de ma considération distinguée.

» E. ROFFAY. »

Le public pourrait bien juger sévèrement cette détermination qui lui paraîtra trop précipitée et entachée d'une certaine maussaderie.

M. Roffay serait-il expulsé de l'Hospice pour punir son beau-frère, l'honorable docteur Besnard, d'être entré au Conseil municipal, grâce aux sympathies de 968 des électeurs de sa ville? Avec la meilleure volonté du monde, on est porté à le croire, et on ne saurait trop blâmer un tel procédé de la part d'hommes qui se disent respectueux du suffrage universel; un tel manque de courtoisie ne dénoterait pas que le sentiment d'urbanité et le désir de conciliation soient entrés dans l'esprit de nos administrateurs.

MM. les Membres de la Commission sembleront avoir agi trop précipitamment, en oubliant certain traité signé par l'architecte-voyer de la Ville, portant engagement formel par celui-ci de se consacrer entièrement et exclusivement aux affaires de la Ville et de ne pouvoir s'occuper sous aucun prétexte de tout travail en dehors de ses attributions.

Si nous avons bonne mémoire, le prédécesseur de M. Ardouin a donné sa démission à la suite d'un vote du Conseil municipal, qui stipulait que, « vu la multiplicité des affaires incombant à l'architecte-voyer, celui-ci ne serait autorisé en aucune façon à exécuter des travaux en dehors de ceux de la Ville, tous ses instants et son travail devant à peine suffire aux nécessités de sa position. »

La place d'architecte-voyer de Saumur serait-elle devenue une sinécure, ou bien chercherait-on à offrir une compensation à cet employé qui a vu des architectes étrangers appelés à construire le collège (modèle) de filles?

Jusqu'à ce jour, les architectes de la Ville

avaient été chargés des édifices importants qui font l'ornement de la cité et, il est à dire aussi, la gloire de ceux qui les ont dressés les plans et les décorés.

Pourquoi M. Ardouin n'est-il pas nué les mêmes traditions?

#### Véloce-Club de Saumur.

Demain dimanche, 4 juin, si le temps le permet, une course de Vélocipèdes aura lieu de Saumur à Vivy et retour (distance 15 kilomètres).

Le départ, du bureau d'octroi de la Cour Verte, est fixé à 4 heures du soir.

1<sup>er</sup> prix, 25 fr. — 2<sup>e</sup> prix, un panier de légumes offert par M. Sprecher. — 3<sup>e</sup> prix, 15 fr. — 4<sup>e</sup> prix, 10 fr. — 5<sup>e</sup> prix, un volvier.

Le costume de courses est de rigueur.

La Revue critique d'histoire et de littérature, dans son dernier numéro, l'éloge de M. d'Espinau, conseiller à la Cour d'appel d'Angers, sur la liberté de tester et le droit de co-propriété familiale. Cette étude a été lue devant la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, vient d'être imprimée dans le bulletin de la Société, et tirée à part.

On ne sait pas — ou on oublie — est défendu par les ordonnances de police détruire les nids d'oiseaux, et qu'il est d'être donné des ordres aux agents de baliser contre les personnes qui contrediraient à cette disposition. Les instituteurs et les institutrices agissent sagement en tant que la connaissance des élèves la démontre dont il s'agit. Les parents feront bien de surveiller leurs enfants, car ils ont la responsabilité légale de leurs actes.

#### UNE FÊTE DE PERREYEURS.

Le lundi de la Pentecôte, les ouvriers doisières de la carrière ou perrière de M. Grain, à Noyant-la-Gravoyère (arrondissement de Segré), célébraient leur fête. Dès matin, la carrière et les maisons étaient voisées de drapeaux. A onze heures, tous les ouvriers formés en colonne, ayant à leur tête M. Grolleau, leur directeur, se rendirent à l'église, précédés de tambours et de clairons. Un ouvrier portait « le cerge des perreyeurs », et deux autres des drapeaux.

Une messe en musique a été chantée sous l'habile direction de M. Colmann, professeur de musique à Combrée. M. de Longué, qui officiait, a pris la parole quelques mots éloquentes, il a retracé les souvenirs des patrons et des ouvriers, et leur prêché la concorde, cause de la prospérité de toute entreprise. Après la messe, à lieu, comme chaque année, dit le Courrier d'Angers qui nous fournit ces détails, la bénédiction d'un nouveau puits, à la carrière; puis, sous une tente, un repas de trois cents couverts, auquel ont pris part les ouvriers, patrons et invités, dont plusieurs dames. Repas fort gai et fort original; chaque plat, une sonnerie de clairons accompagnait les convives. Au centre de la table une pièce montée représentait la carrière avec tous ses engins de travail. Lorsque le café, M. le baron de Candé, conseiller municipal de Noyant-la-Gravoyère, a prononcé quelques mots pour féliciter les ouvriers et les patrons de leur bon accord, qui a fait et maintiendra le succès de l'exploitation de Misengrain. Fête aimable et charmante qui ne peut laisser que de bons souvenirs dans le cœur de tous.

#### CHOLET.

La grève des charpentiers. — Les ouvriers charpentiers de Cholet se sont mis en grève lundi matin. Ils réclament une augmentation de 40 centimes par heure, et qu'un tarif général sur cette base soit accepté et signé de tous les patrons.

Cette augmentation de 25 0/0 a semblé exagérée aux patrons, en présence surtout des travaux considérables en chantier, et ils ont refusé d'y souscrire.

La plus grande partie des ouvriers a quitté la ville, pour aller chercher du travail dans les centres voisins.

On craint beaucoup une grève des ouvriers des autres corps d'état de la construction. (Etoile.)

#### ANGERS.

Le crime de la rue du Mail. — D'après le Patriote, M. le procureur de la République a remis avant-hier à M. le colonel du 77<sup>e</sup>

beaux jardins. Notre vie est remplie par la prière, la famille, la guerre, la chasse, l'amour, l'hospitalité que nous donnons ou recevons. L'Arabe est le roi de l'immensité, vous êtes les prisonniers de ce que vous appelez votre civilisation. »

Par cette apologie de l'Afrique faite par un des plus pauvres entre les nomades, vous voyez combien il sera difficile de faire renoncer ces tribus à leurs mœurs et à leurs coutumes. Ils ne jugent pas de parti pris. Ils comparent. Ils ont vu sans étonnement les chemins de fer que nous établissons sur la côte et dans le Tell. Ils s'en servent au besoin, mais retournent avec volupté à leurs chevaux et à leurs chameaux; et lorsqu'on les menace de les poursuivre jusqu'au désert avec les « méharis de fer », ils prennent en riant une poignée de sable, la font glisser entre leurs doigts, et vous disent : « Votre fer dompte l'eau, dompte la terre; la légèreté de nos chevaux, la sobriété de nos chameaux peuvent seules triompher du sable! »

Quant à leur férocité, ajoutait Montméral dont une pensée amère venait plisser ses lèvres, il se commet, croyez-moi, dans nos villes civilisées, des trahisons, des lâchetés et des crimes que n'oseraient seulement rêver ces sauvages.

« Comme vous prenez feu pour ce pays ! — Je n'ai cependant pas beaucoup de raisons de l'aimer. J'y ai souffert; mais je crois le juger à sa valeur et notre dédain exagéré de ce peuple me

paraît ridicule. Et tenez, artiste, regardez-moi un peu ce paysage et ce spectacle, puis dites-moi si notre Europe vous en a souvent fourni de semblables. (A suivre.)

Lire tous les Samedis  
**LA REVUE ILLUSTRÉE**  
UNIVERSELLE  
Beaux-Arts — Connaissances utiles — Arts industriels

ADMINISTRATION ET RÉDACTION  
58 bis, rue de la Chaussée-d'Antin, PARIS

La Revue Illustrée Universelle (16 pages, format des plus grands journaux illustrés) est la condition du Journal des Connaissances utiles, avec lequel elle est fondue.

Cette fusion et son titre indiquent son programme : Elle est universelle; à la fois scientifique, industrielle, agricole, financière, artistique, littéraire et mondaine. Ses nombreuses et magnifiques gravures, son excellente rédaction en font un recueil de premier ordre, et trouver sa part : la femme, le mari, les enfants. C'est, en un mot, le vrai Journal de la Famille.

ABONNEMENTS  
Paris et Départements  
Un an . . . 25 francs. | Un an (Union postale) . . . 30 francs.  
Six mois . . . 13 — | Six mois . . . 16 —  
Trois mois . . . 7 — | Trois mois . . . 9 —

Pour tous les autres pays, le port en sus.

Envoi franco d'un Numéro Spécimen contre toute demande affranchie et contenant 40 centimes en Timbres-Poste.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de Poste en France et à l'Étranger.

En vente dans les gares et chez tous les libraires et marchands de journaux. Le N<sup>o</sup> : 40 centimes.

ligne le dossier concernant le crime de la rue du Mail.

L'instruction faite par l'autorité judiciaire est close; c'est l'autorité militaire qui aura à poursuivre l'enquête pour essayer de démêler la vérité à travers cet horrible drame.

Les accusés ont persisté dans leurs dénégations. Ils ne veulent rien avouer. Quand, pressés de questions, ne sachant que répondre, ils ne peuvent trouver une réponse évasive, ils se contentent de dire qu'ils ne se souviennent pas.

Nous pensons qu'il est inutile de revenir sur les dépositions, qui ne laissent pas le moindre doute sur leur culpabilité.

M. le Dr Leguicid est chargé d'examiner les sabres-baïonnettes du sergent Hiard et du soldat Dubois, afin de découvrir s'il reste quelque trace de sang sur ces armes.

Cet examen demandera bien une huitaine. On sera obligé de se livrer à une analyse chimique qui demande beaucoup de soins et d'habileté.

Aussitôt que le résultat de l'analyse sera connu, nous en ferons part à nos lecteurs. Disons, au sujet de ces sabres, que Hiard, dans le premier interrogatoire qu'il a subi, a reconnu que son arme était mouillée. Il lui est donc difficile de nier qu'il ait dégainé.

Quant à Dubois, il n'a rien voulu reconnaître.

Voici les détails publiés par le *Patriote* sur les funérailles de la victime, dont nous avons déjà parlé hier :

« A trois heures moins un quart, la société de secours mutuels l'*Harmonie*, dont l'épicier était membre, arriva drapeau tricolore en tête; le drapeau porté à la hampe, en signe de deuil, un crêpe.

M. le colonel des Garets, commandant le 77<sup>e</sup> régiment de ligne; MM. les commandants de Cornulier et Pétaud, MM. les officiers du 4<sup>e</sup> bataillon, un piquet de sous-officiers, toute la 4<sup>e</sup> compagnie, viennent assister aux funérailles.

M. le colonel des Garets, s'adressant aux membres de la société l'*Harmonie*, exprime, au nom du 77<sup>e</sup> de ligne, toute l'horreur qu'inspire ce crime à tout le régiment et la douloureuse émotion qu'il a produite.

Cette démarche, la présence des officiers, sous-officiers et soldats, a produit le meilleur effet.

Tout autour de nous on félicite vivement M. le colonel de sa conduite.

Enfin, à trois heures précises, le cortège se met en marche vers l'église.

Nous estimons le nombre des assistants à environ 800 personnes.

De l'église on se rend au cimetière, où tout s'est passé dans le plus grand calme.

La malheureuse veuve a suivi le convoi, elle faisait peine à voir, tellement sa douleur était navrante.

On voyait sur la figure pâle des soldats qui assistaient aux obsèques quelle était leur émotion. Cette protestation muette est, pour nous, profondément éloquent.

Nous devons signaler également la présence de M. le commissaire central, de MM. les commissaires des 1<sup>er</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements et de quelques gardiens de la paix sous la conduite du brigadier chef. »

NIORT.

Il est une industrie dont les produits ne sont pas admis dans les expositions; c'est celle de la fabrication de la fausse monnaie. Cependant, plusieurs individus sont venus à Niort en apportant des sacoches pleines de pièces fausses. Ce n'étaient point des pièces d'or, mais de modestes pièces de 5 francs.

Dimanche dernier, jour consacré à l'exposition générale du concours agricole, dont l'entrée était gratuite, une affluence immense de population remplissait, dès le matin, les principales rues de la ville. Dans la journée, la foule était si compacte, qu'on avait peine à circuler.

Une bande de faux-monnayeurs profitait de la préoccupation des marchands pour pénétrer dans les magasins, acheter quelques objets, et pour donner en paiement des pièces fausses de 5 francs. Ils avaient déjà opéré sur une assez grande échelle et fait un bon nombre de dupes, lorsque l'un d'eux, vers les 4 heures du soir, eut la malencontreuse idée d'entrer dans le magasin de M. Jarry, arquebuisier, rue Richard.

Cet individu demanda des cartouches de revolver. Le moment du paiement venu, il présente une pièce de 5 francs; elle était au

millésime de 1874. Au premier aspect, M. Jarry la reconnut fautive, et lui demanda ironiquement s'il avait eu beaucoup de peine à la gagner.

Cette question fut un coup de foudre pour cet individu qui prétendit qu'on la lui avait donnée dans une auberge et qui chercha à s'esquiver; mais M. Jarry le retint, et mettant la pièce dans un étui, il la brisa.

Certain alors qu'il avait affaire à un escroc, il lui déclara qu'il ne sortirait pas de son magasin. Il demanda à quelques passants de lui prêter main-forte; mais personne ne répondit à son appel.

Trois personnes consentirent enfin à lui venir en aide, afin de maintenir le filon qui faisait tous ses efforts pour fuir. A cet instant, M. Jarry aperçut un gendarme d'une brigade de la Vendée qui, par hasard, se trouvait à la porte d'un magasin; il lui fit signe et il accourut. Pendant qu'il le mettait au courant de ce qui venait de se passer, il remarqua trois individus qui paraissaient prendre un très-vif intérêt à la situation de son prisonnier; il les signala au gendarme qui les fit entrer chez l'armurier.

Le gendarme, après leur avoir adressé quelques questions, comprit qu'il venait de mettre la main sur une bande de vauriens, et, aidé de deux sergents de ville, il les conduisit au bureau de police.

Ils furent alors fouillés. M. le commissaire de police trouva sur l'un d'eux une bourse en toile qui contenait environ 80 pièces fausses de 5 fr. semblables à celle remise à M. Jarry; de plus, il portait une ceinture en cuir où se trouvaient 400 fr. en or, mais de bon aloi.

L'individu qui s'était présenté chez M. Jarry n'avait qu'une pièce de 5 fr. fautive et quatre ou cinq bonnes.

Ces deux individus ont été maintenus en état d'arrestation, les deux autres ont été mis en liberté.

#### RENNES.

La seconde ascension du *Sémaphore* a eu lieu lundi à Rennes. Quatre voyageurs ont pris place dans la nacelle: MM. Jovis et Willent-Bordogni, directeur et secrétaire de la société des expériences aérostatiques de Paris, et MM. Ariot et Foa, membres de la Société aéronautique rémoise.

L'aérostat s'est élevé à 6 heures 1/2 du soir, et a opéré une magnifique descente, sans le moindre traînage, deux heures après, à Chavost, canton d'Avize; le chemin parcouru a été de 50 kilomètres.

Les voyageurs ont pu faire, pendant leur courte expédition, de fort intéressantes observations météorologiques, dont un compte-rendu sera fait dans le Bulletin mensuel publié par la Société des expériences aérostatiques.

#### TRIBUNAUX

« VIVE LA REPUBLIQUE! » — Le 15 mai, à Angers, la place de Paix (1) a été le théâtre d'une agression brutale au cri de: Vive la République! Plusieurs marchands de journaux, Henri Lepron, Adolphe Coutant et Jean-Baptiste Clément passaient vers cinq heures du soir sur la place de la Paix, où, sur le gazon, reposait tranquillement M. Chauvin. Arrivé près de lui, Lepron saisit sa corne et la fit retentir à deux reprises aux oreilles du dormeur, qui, réveillé en sursaut, l'appela *fichu maladroît*, ce qui n'était pas trop.

Aussitôt, Lepron se débarrasse de sa sacochette, quitte son paletot, et, poussant un formidable cri de Vive la République! applique au malheureux Chauvin un coup de pied terrible. Celui-ci chancelle et tombe à la renverse. Lepron se jette sur lui et le maintient à terre.

Coutant se met de la partie, et à coups de pieds meurtrit la figure du vaincu, si bien, dit le brigadier de gendarmerie, que le lendemain on pouvait croire que dans cet endroit plusieurs poules avaient été saignées.

Un ancien gendarme, M. Aubert, qui aperçut de sa maison cette scène de sauvagerie, accourut au secours, d'autres personnes arrivèrent et l'on put enfin délivrer Chauvin des brutalités de ses agresseurs.

Le tribunal correctionnel a condamné Lepron et Coutant à un mois de prison.

Nous apprenons qu'un recours en grâce a été rédigé et signé par tous les membres du Conseil de guerre de Tours en faveur du nommé Piednoir, dont nous annonçons

hier la condamnation à 3 mois de prison pour ne s'être pas conformé aux règlements militaires qui lui enjoignaient de se rendre à Tours pour y accomplir une période d'instruction de 28 jours.

Le nommé Constant Lepaon, de la classe 1872, du recrutement de Bernay (Eure), résidant à Pennedepie, canton de Honfleur, est puni de 24 heures de prison par M. le commandant du recrutement de Lisieux, pour avoir changé de domicile sans faire les déclarations prescrites et n'avoir pas déposé son livret conformément aux affiches.

Lepaon devra être rendu le 14 juin à Lisieux, caserne du 42<sup>e</sup> de ligne (au Grand-Jardin), pour y subir sa punition, s'il ne veut y être contraint par la gendarmerie.

#### LE SECRET DE LA CONFESION.

Il s'est produit à l'une des dernières audiences du tribunal correctionnel de Grenoble un assez curieux incident.

Jean Arribert, cultivateur, comparait devant le tribunal, prévenu d'avoir, à plusieurs reprises, accablé de coups et blessé sa femme qui est paralytique.

Le 4 février, à la suite d'une scène de violence, la victime avait envoyé chercher le curé de la paroisse de Lavars, l'abbé Freychet, et lui avait raconté ce qui s'était passé. Celui-ci avait donc été cité comme témoin; mais devant le tribunal il s'est retranché derrière le secret professionnel et a déclaré qu'il ne pouvait rien dire. La femme Arribert ayant été, sur l'ordre du président, transportée à l'audience, autorisation de parler a été par elle donnée à l'abbé. En lui confiant, disait-elle, la scène du 4, elle s'était adressée au protecteur et à l'ami plutôt qu'au confesseur.

Sommé alors par le ministère public de faire connaître au tribunal ce qu'il savait des faits reprochés à Arribert, l'abbé Freychet a affirmé de nouveau qu'il était lié par le secret de la confession, les faits en question ayant une certaine connexité avec les confessions antérieures de la femme, et que, par suite, malgré l'autorisation de celle-ci, il ne pouvait pas déposer.

En présence de ce refus, le procureur de la République a requis contre l'abbé Freychet, en vertu des articles du Code pénal qui concernent les témoins défaillants, la condamnation à une amende. Mais le tribunal n'a pas accueilli favorablement ces réquisitions, et, après une longue délibération, il a prononcé un jugement par lequel, reconnaissant à l'abbé Freychet le droit de se retrancher, dans l'espèce, derrière le secret professionnel, il l'a mis hors d'instance purement et simplement.

CONSEILS ET RECETTES.

Purification de l'air des appartements ou des chambres infectées de mauvaises odeurs.

Faire d'abord un mélange: Eau ..... 70 grammes. Vinaigre ..... 20 — Eau de Cologne ..... 10 — Ces substances bien délayées, y ajouter: Hypochlorite de chaux sec ..... 25 grammes.

Cette composition est préparée dans un vase plat autant de fois qu'il y a de pièces à assainir. On l'expose dans un endroit très à découvert et central autant que possible.

Quels que soient les miasmes dont l'air est saturé, ils ont bientôt disparu.

Poison végétal pour les rats et les souris.

Ces rongeurs ont maintes fois fait l'objet de nos préoccupations. Aucun des moyens d'arriver à leur destruction ne doit être négligé — aujourd'hui moins que jamais — leur envahissement de certaines contrées étant signalé comme la conséquence de la douceur exceptionnelle du dernier hiver.

Les racines fraîches de la renouée bulbeuse (vulgairement appelée pied-de-coq, pied-de-corbain), qui croît dans les prés et les pâturages, — et fleurit tout l'été, — sont un poison violent pour les souris et les rats.

Il suffit de piler ces racines et de les mélanger avec de la graisse.

Des parcelles de cette mixture sont déposées dans les endroits fréquentés par les rongeurs et où ne puissent pas atteindre les animaux domestiques.

#### Nouvelles à la main.

Une dame a déserté la toit conjugal. — Ce qui me désole le plus, déclare à un ami l'infortuné mari, c'est d'ignorer si elle m'a quitté pour un motif ou pour un autre.

— Rassurez-vous, répond l'ami, c'est pour un autre.

Une amusante anecdote, et bien peu connue, à propos d'Hahneman, patron des homéopathes.

Un jour, il reçoit la visite d'un riche lord venu d'Angleterre pour le consulter, et, sans même écouter les explications du malade, il l'examine pendant quelques instants, l'ausculte; puis, lui passant sous le nez un flacon :

— Respirez! dit-il... Bien!... vous êtes guéri. L'Anglais, visiblement surpris, pose cette question :

— Combien dois-je ? — Mille francs, répond le docteur. L'insulaire, très-calme, tire de sa poche un billet de cinquante livres, le passe sous le nez du docteur et dit :

— Respirez!... Bien!... vous êtes payé. Et il sort avec dignité.

M. Emile Zola arrive l'autre jour chez une dame du meilleur monde.

Dans le salon, il aperçoit la fille de la maison occupée à feuilleter les Contes de Perrault.

— Oh! Madame, dit-il en rougissant, comment pouvez-vous permettre à une enfant aussi jeune de lire déjà des choses pareilles !

#### BOURSE DE PARIS

DU 2 JUIN 1882.

Rente 3 0/0.	82 85
Rente 3 0/0 amortissable	83 »
Rente 4 1/2.	111 50
Rente 5 0/0.	115 70

#### AVIS IMPORTANT

#### PRÉCIEUSE DÉCOUVERTE

GUÉRISON RADICALE

#### CORS AUX PIEDS

MERLET

Pédicure spécialiste de Paris — de passage à Saumur pour 10 jours seulement.

M. MERLET a l'honneur d'informer les personnes qui auraient besoin de son ministère qu'il se charge, à l'aide d'un élixir de sa composition, de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, œils-de-perdrix, poireaux ou verrues et ongles rentrés dans la chair, sans occasionner la moindre douleur.

M. MERLET répond de ne pas rester plus de deux minutes pour enlever les cors les plus enracinés, et il garantit qu'immédiatement après, la personne opérée pourra sortir et porter la chaussure la plus étroite sans éprouver aucune gêne.

Visible rue Saint-Jean, 21 et 23, maison Common, au 1<sup>er</sup>, de huit heures à onze heures du matin et de midi à six heures du soir.

M. MERLET se rend à domicile sur demande.

#### LOTÉRIE

#### De la Société des Gens de Lettres.

L'émission des deux millions de billets de la Loterie de la Société des Gens de Lettres aura lieu dans les premiers jours de juin.

Cette Loterie, autorisée par arrêté ministériel du 27 avril dernier, au profit de la Caisse des retraités de la Société, comprendra 400,000 fr. de lots payables en espèces, répartis ainsi :

#### Un gros Lot de 100,000 fr.

1 Lot de .....	50.000
2 Lots de .....	25.000
6 Lots de .....	10.000
40 Lots de .....	5.000
20 Lots de .....	4.000
400 Lots de .....	500
100 Lots de .....	400

Plusieurs autres Lots, parmi lesquels un Vase de Sèvres, offert par M. le Président de la République, et les *Oeuvres de Victor Hugo*, dernière édition, avec autographe, offertes par l'auteur, seront également gagnés.

On pourra se procurer des billets au siège de la Loterie, 13, rue de la Grange-Batelière, en envoyant le montant en espèces, chèques ou mandats-poste à l'ordre de MM. Ernest Détré et Henri Avenel, secrétaires de la Loterie, et chez tous les débiteurs de tabac.

P. GODET, propriétaire-gérant.

